ACADÉMIE
DE GRENOBLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Ardèche

Service mutualisé
de l'enseignement privé du 1er degré

SMEP-1D
Affaire suivie par :
Gestion collective
Tél : 04 26 53 80 49
04 26 53 80 48
04 26 53 80 63
Mél : smep-1d@ac-grenoble.fr

18 place André Malraux
CS 10627
07006 PRIVAS Cedex

Privas, le 03 juillet 2026

NOTE AUX LAUREATS des CRPE Enseignement privé Session 2026

Objet : Installation et prise en charge administrative et financière des professeurs des écoles stagiaires de l'enseignement privé – rentrée 2026.

Vous êtes nommé(e) professeur des écoles stagiaire à compter du 1er septembre 2026 dans un des départements de l'académie de Grenoble.

Afin de procéder à votre prise en charge administrative et financière dans les meilleurs délais, je vous demande de bien vouloir nous retourner les documents suivants dès maintenant et **au plus tard le 24 juillet 2026** :

- **La fiche d'identification**, dûment complétée et accompagnée des justificatifs éventuels ;
  Si vous avez déjà travaillé au sein de l'Education nationale, précisez bien votre NUMEN sur la fiche.
- **Un original de votre relevé d'identité bancaire** ou postal à vos nom et prénom ;
- **Une photocopie de votre carte Vitale recto verso** : assurez-vous qu'elle soit bien lisible ;
- **Une photocopie de votre carte d'identité recto verso** : assurez-vous qu'elle soit bien lisible ;
- **Copie du diplôme de MASTER 2** ou de **LICENCE** selon le concours obtenu (ou attestation de réussite si vous n'êtes pas encore en possession de votre diplôme), ou équivalent ;

Seul un dossier complet garantit une bonne prise en charge administrative et financière.

Où trouver les documents à compléter ?

La fiche d'identification doit être téléchargée sur le site de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Ardèche via le lien suivant :
https://www1.ac-grenoble.fr/article/enseignants-1er-degre-prive-academie-de-grenoble-121798
Rubrique Espace professionnel
puis Enseignants du 1er degré privé / puis Professeurs des écoles stagiaires Rentrée 2026

Où envoyer les documents ?

L'ensemble des documents est à transmettre à l'adresse suivante :

DSDEN de l'Ardèche
Service mutualisé de l'enseignement privé 1er degré (SMEP-1D)
18, place André Malraux
CS 10627
07006 Privas CEDEX

Par ailleurs, un dossier de reclassement sera à compléter en ligne (sur le site de la DSDEN de l'Ardèche dans la rubrique consacrée aux Professeurs des écoles stagiaires de l'enseignement privé) avant le 15 octobre 2026. Avant d'effectuer la démarche, il est recommandé de prendre connaissance de la note relative au reclassement disponible également sur le site. Chaque stagiaire devra effectuer la démarche même s'il n'a aucun service antérieur à faire valoir.